



Délégation Pays de la Loire

AVENANT

À la convention régionale entre la délégation régionale Pays de la Loire du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Centre de gestion de Loire-Atlantique, centre de gestion coordonnateur des cinq Centres de gestion des Pays de la Loire

Entre

Le CNFPT, délégation régionale des Pays de la Loire
Représenté par son délégué régional, Monsieur Jean-Pierre POSSOZ,

Et

Le Centre de gestion de la fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique, centre de gestion
coordonnateur pour les Pays de la Loire,
Représenté par son Président, Monsieur Philip SQUELARD

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Article 1 : Prolongation de la durée d'exécution de la convention de partenariat

La convention de partenariat entre le CNFPT et le Centre de gestion de Loire-Atlantique, centre de
gestion coordonnateur pour les Pays de la Loire est prolongé pour une durée de 1 an.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Nantes, le

En deux exemplaires originaux

Pour la coopération des cinq Centres de gestion,
Le Président du Centre de gestion de Loire-Atlantique

Pour le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Le délégué régional du CNFPT des Pays de la Loire

Philip SQUELARD

Jean-Pierre POSSOZ